



MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

LFB - Haut-Niveau des Clubs



Evolutions - LFB

Règle actuelle	Proposition d'évolution
<p><u>Art. 13</u> Compétences LFB et Président LFB</p>	- Suppression
<p><u>Art. 31,32,41</u> Définition des joueuses, des entraîneurs et des clubs</p>	- Suppression
<p><u>Art. 212</u> 2 joueuses « rouge » ou « orange » autorisées à participer simultanément + 2 changements max de joueuses « rouge » ou « orange » au cours de la saison</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Application des règles de participation à constater sur la feuille de marque (<i>idem toutes les autres divisions</i>) - Devient inapplicable avec la suppression du Joker médical (Cf. après)
<p><u>Art. 22</u> Autorisation à participer des joueuses → Autorisation provisoire (<i>bilans médicaux</i>)</p>	- A l'étude – Cf. Comité Directeur du mois d'avril
<p><u>Art. 43</u> Obligations sportives, obligation U17</p>	- Obligation U18
<p><u>Art. 433</u> Perte par forfait ou pénalité (U18/Espoirs = rétrogradation LFB)</p>	- Suppression (renvoi aux RSG)

Evolutions - LFB

Règle actuelle	Proposition d'évolution
<p><u>Art. 45</u> Joker médical</p>	<ul style="list-style-type: none">- Suppression du joker médical- 14 contrats pro max/clubs- 1 joueuse peut évoluer au max dans 2 clubs dans la même saison (<i>idem actuellement</i>)- Date limite de recrutement: 8^{ème} journée retour
<p><u>Art. 46</u> Formule de compétition LFB à 14 clubs</p>	<ul style="list-style-type: none">- Formule de compétition à 12 clubs
<p><u>Art. 4661</u> Situations entraînant le non engagement en Coupe d'Europe</p>	<ul style="list-style-type: none">- Suppression
<p><u>Art. 48</u> Règlement des Equipes du Centre de formation</p>	<ul style="list-style-type: none">- Règlement Sportif Particulier
<p><u>Art. 4842</u> Possibilité pour une joueuse pro revenant de blessure de jouer en Espoirs</p>	<ul style="list-style-type: none">- Suppression

Evolutions – Haut-Niveau des Clubs

Règle actuelle	Proposition d'évolution
<u>Règlement Sportif Particulier LF2</u> Art. 3 Règle de participation 4 licences C1 ou T	- Suppression de la limite
<u>Règlement Sportif Particulier LF2</u> Playoffs vs Final 4	- Abandon du Final 4 - Système de Playoffs à 8 équipes
<u>RSP NM1</u> Playoffs vs Final 4	- Abandon du Final 4 - Système de Playoffs à 8 équipes

Evolutions – Divers

Règle actuelle	Proposition d'évolution
<p><u>Règlement Sportif Particulier Espoirs LFB</u> Art. 1 Système de l'épreuve Final 4 espoirs LFB (3 jours consécutifs)</p>	<p>- Formule sportive sur 2 WE afin de préserver l'équité sportive et être en conformité avec les règlements FFBB</p>
<p><u>RG FFBB</u> Art. 507.4 Blessure en EDF d'une joueuse pro ou issue du CFBB</p>	<p>- Blessure d'une joueuse pro uniquement</p>



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com